CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Face à la **COVID-19** la **CGECI** vous informe

LA VEILLE DU PATRONAT

OBSERVER LES MESURES BARRIÈRES POUR **SE PROTÉGER** ET **PROTÉGER LES AUTRES**

Hebdo 011 | Vendredi 26 juin 2020

Sommaire

1 **Edito** : Urgence sanitaire, soutien aux entreprises et fiscalité de développement… la CGECI sur trois fronts

2 **Analyse d'impact :**

- 2 Retour sur les résultats de l'enquête de la CGECI
- 3 Impact de la COVID-19 sur les activités des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes selon l'Agence Côte d'Ivoire PME

4 **Appui aux entreprises :** Bilan de la phase transitoire des fonds de soutien aux entreprises : les résultats sont tombés

5 **La parole est au programme de coopération des employeurs néerlandais**

6 **Plaidoyer :**

- 6 Dette intérieure : la CGECI sollicite la création d'un groupe de travail sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances
- 7 UEMOA : La BCEAO baisse ses taux directeurs pour soutenir l'économie

7 **Décisions du Conseil National de Sécurité**

8 **Dialogue public-privé :** Compte rendu de la rencontre du comité paritaire technique Covid-19 du 26 juin 2020

9 **Emploi :**

- 9 Le Président Jean-Marie Ackah participera au sommet mondial virtuel du BIT
- 10 Travail des enfants : Bientôt une convention entre la CGECI et le Bureau International du Travail pour soutenir les entreprises exportatrices

11 **Actualité de la semaine :**

- 11 Fonds d'appui aux entreprises : Les échanges en cours pour le démarrage de la phase normale
- 12 La Plateforme Humanitaire du Secteur Privé réceptionne un don du GIPAME

13 **Brèves et circulaires**

14 **Bonnes pratiques :** Soyons celui ou celle qui brisera la chaine de transmission de la COVID-19

15 **Les entreprises se mobilisent pour faire des dons**

Editorial

Urgence sanitaire, soutien aux entreprises et fiscalité de développement… la CGECI sur trois fronts

Stéphane AKA-ANGHUI
Directeur Exécutif - CGECI

C'est le fait marquant de ce mois de juin : la hausse des cas de contaminations à la COVID-19, la Côte d'Ivoire enregistrant ses plus fortes augmentations de patients en une journée, au-dessus de 400. Le Président Jean Marie ACKAH de la CGECI le disait déjà dans la Veille du Patronat de la semaine dernière, « nous sommes toujours dans l'urgence sanitaire », que les entreprises doivent continuer d'adresser.

Sauver des vies, protéger les travailleurs, manifester sa solidarité par des dons…doivent continuer d'être notre leitmotiv. C'est le lieu d'exhorter nos entreprises à poursuivre inlassablement leurs efforts pour faire respecter les mesures barrières, afin de rompre la chaîne de contamination. Nos entreprises doivent être, plus que par le passé, des lieux sûrs pour tous.

L'Etat ivoirien a répondu ce 25 juin à la progression de la pandémie, entre autre en prorogeant l'isolement du Grand Abidjan, en maintenant certains établissements fermés et en interdisant les rassemblements de plus de 50 personnes dans le Grand Abidjan. Le fait nouveau est la décision du Conseil National de Sécurité de rouvrir les frontières aériennes le 1er juillet pour les vols internationaux.

Cette décision, attendue par le secteur du tourisme, le transport aérien et les agences de voyage, à l'arrêt depuis trois mois, souligne l'importance des mesures qu'il faut prendre pour mitiger les impacts de la Covid-19 sur les entreprises et l'économie.

A quelques jours de la fin de certaines mesures annoncées pour 3 mois par le Premier Ministre le 31 mars, le secteur privé ivoirien est loin d'être sorti de l'auberge. La perspective de revoir les contrôleurs dans nos établissements, ou de commencer à payer les factures qui ont été reportées inquiète alors que la situation est loin d'être revenue à la normale. Ainsi, le Patronat ivoirien poursuit ses actions sur le terrain, pour aider les entreprises et proposer à l'Etat d'autres mesures idoines.

La CGECI est ment impliquée dans la mise en œuvre des deux Fonds de soutien aux entreprises. Le bilan de la phase transitoire est mitigé, en particulier pour des milliers de PME qui ne parviennent pas à constituer leur dossier et franchir la première étape : celle du formulaire de demande à renseigner en ligne. A quelques jours de la phase normale, avec près de 92 milliards pour les grandes entreprises et 149 milliards pour les PME, les espoirs sont-ils permis d'avoir moins de pièces justificatives à fournir et des critères d'éligibilité plus souples ?

J'ai participé ce lundi 22 juin à une réunion consacrée à la validation de l'arrêté du FSGE qui a duré plus de 6 heures. Le lendemain, j'ai eu une séance avec le président du comité de gestion du Fonds des PME. Le mercredi, la CGECI, représentée par le Président du Mouvement des PME et moi, a pour la première fois, assisté à une réunion du Comité de gestion du Fonds des PME. Reste à découvrir les arrêtés de fonctionnement des deux fonds afin de savoir si nos observations ont été prises en compte et si un plus grand nombre d'entreprises impactées pourra effectivement bénéficier des appuis de l'Etat.

Alors que nous abordons ce virage délicat, nous poursuivons également nos discussions avec le gouvernement sur des sujets non directement liés à la pandémie. Il s'agit notamment de l'annexe fiscale 2021. A cet effet, à la demande de notre Commission juridique et fiscale, la Direction Générale des Impôts a bien voulu nous accorder un délai de 10 jours pour recueillir et transmettre début juillet nos propositions de mesures. Porte-parole des entreprises en Côte d'Ivoire, la CGECI s'investit pleinement dans cet autre chantier déterminant, avec l'espoir d'aboutir à des solutions consensuelles, bénéfiques pour toutes les parties. Au menu des autres discussions, l'adoption d'une fiscalité propre aux PME, l'élimination de certaines taxes, la poursuite de la réforme fiscale adoptée en 2015… sujets indispensables pour doter notre pays d'une véritable fiscalité de développement.

Analyse d'impact

Retour sur les résultats de l'enquête de la CGECI

IMPACTS COVID-19 sur l'activité des **ENTREPRISES MEMBRES DE LA CGECI**

Les résultats de l'enquête réalisé du 12 au 29 mai 2020 auprès de **125** entreprises dont **45%** de **GE** et **51%** de **PME** repartie comme suit : **Services 67%, Industrie 17%, Commerce 10%, Agriculture 6%.**

Le rapport final de l'étude disponible.

IMPACT ECONOMIQUE

98% des entreprises enquêtées affirment que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur leurs activités;

84% des entreprises estiment ainsi que leur chiffre d'affaires est en baisse sur la période de Janvier à Avril 2020 relativement à l'année précédente ;

15% des PME affirment que la crise a déjà entraîné la fermeture de leurs entreprises.

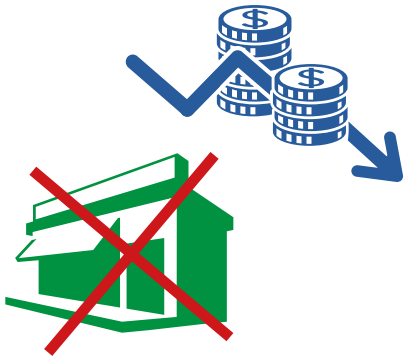

IMPACT SOCIAL

43% ont opté pour le travail à temps partiel;

35% ont mis en congés payés leurs employés;

25% des entreprises a mis en chômage technique leurs employés ;

5% ont licencié leurs employés;

11% des entreprises n'ont pris aucunes mesures s et ont maintenu le même rythme de travail ainsi que la totalité de leurs employés.

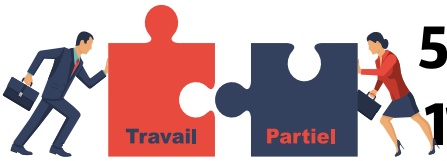

IMPACT FINANCIER

Plus de **50%** des entreprises ne pourraient pas survivre au-delà de 3 mois en cas de continuité de la COVID-19;

66 % des entreprises interrogées ont eu recours au dispositif de soutien mis en place par le Gouvernement et la BCEAO;

93 % des entreprises ayant répondu estiment avoir des besoins de financement pour le maintien de leurs activités.

Analyse d'impact

Impact de la COVID-19 sur les activités des Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises ivoiriennes selon l'Agence Côte d'Ivoire PME

M. **Salimou BAMBA**, Directeur Général de l'Agence Côte d'Ivoire PME

L'Agence Côte d'Ivoire PME en partenariat avec l'ONU FEMMES a initié une étude en vue de mesurer l'impact de la COVID-19 sur des activités des TPE et des PME ivoiriennes. L'étude avait pour objectif de mieux apprécier leurs difficultés pour optimiser le succès de la riposte en cours. Cette évaluation s'est faite sur la base d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 1026 entreprises (TPE/PME).

Les principaux résultats de l'enquête se présentent comme suit :

- **Impact sur la production**

Principal constat : 97% des PME ont été touchées négativement par la crise sanitaire

  - 55% de PME ont arrêté leurs activités ou connu un arrêt temporaire de leurs activités (fermeture des points de vente)
  - 1% ont eu une hausse d'activités, dans plusieurs secteurs d'activités dont le secteur majeur est le commerce

- **Impact sur le chiffre d'Affaires (CA) :** 88% des PME interrogées, ont connu une baisse de leur CA.
- **Impact par secteur d'activités :**
  - Tourisme : 79% des PME sont en arrêt d'activité
  - BTP : 1 entreprise sur 2 est en arrêt d'activité et 44% ont réduit leurs activités
  - Transport : 54% des entreprises opérant dans l'intra urbain ont réduit leurs activités et 46% dans l'interurbain ont quasiment arrêté
  - Industrie manufacturière : 52% des entreprises ont réduit leurs activités, 48% sont en cessation d'activité à cause des donneurs d'ordre et des défauts d'approvisionnement.
- **Impact sur les Emplois :**
  - 7 employés sur 9 ont ressenti les effets de la crise et sont soit en arrêt définitif soit en arrêt temporaire de travail
  - 38% des femmes ont été soit licenciées ou mises au chômage contre 29 % pour les hommes. Le secteur « Tourisme et Hôtellerie » est celui ayant le plus de licenciement ou le chômage est plus ressenti.
- **Analyse différenciée homme-femme:** 64% des PME dirigées par les femmes ont été contraints de cesser leurs activités tels que la petite transformation industrielle contre 52% pour les hommes – la Moyenne de licenciement est de 8% contre 9% pour les hommes.
- **Principales Difficultés des PME :**
  - 72% sont dans l'incapacité de faire face aux charges fixes (sociales, locatives, salaires)
  - 68 % sont incapables de trouver de nouveaux marchés
  - 42% constatent l'incapacité des clients à honorer leurs engagements vis-à-vis d'elles
  - 51% ont eu une baisse de trésorerie
  - 45% ont vu une annulation des commandes par les clients
- **Résilience des entreprises :**
  - 61 % des PME dirigées par les hommes / 59% dirigées par les femmes pensent se relever après 6 mois
  - 20% estiment se relever en moins de 6 mois
  - 14 % ne savent pas si elles pourront se relever après la crise.
- **Pour se relancer, les PME envisagent :**
  - Le recours au crédit bancaire (66%)
  - L'aide pour l'élaboration d'une nouvelle stratégie de marketing et de communication (64%)
  - La recherche d'investisseurs privés (28%)
  - La réorganisation de la structure de l'entreprise (21%).
- **Attentes des PME :**
  - La majorité des PME sollicitent des appuis financiers sous forme de subventions ou de prêts à taux préférentiels
  - 33% des PME ont besoin d'experts en développement d'entreprises pour l'élaboration de plan de redressement ou de plan d'investissement.
- **Deux recommandations**

i. Les PME doivent s'adapter aux nouvelles opportunités et intégrer dans leur plan de développement ou plan d'affaires les nouvelles habitudes des consommateurs orientées vers le digital.

ii. Adopter des mesures additionnelles adaptées aux micros entreprises notamment celles dirigées par les femmes.

Appui aux entreprises

Bilan de la phase transitoire des fonds de soutien aux entreprises : les résultats sont tombés

Démarrée le 14 mai 2020 pour une durée d'un mois, la phase transitoire de l'opérationnalisation du fonds de soutien aux grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) et du fonds de soutien aux Petites et Moyennes Entreprises (FSPME-COVID-19) a pris fin le 22 juin 2020, après une petite prolongation d'une semaine.

Dans la perspective de la phase normale qui débutera incessamment, il convient de dresser le bilan de cette première phase afin d'en tirer des leçons.

Ainsi les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

RUBRIQUES	FSGE-COVID-19	FSPME-COVID-19
Dotation totale	100 milliards FCFA	150 milliards FCFA
Ressources disponibles	30 milliards	40 milliards
Dotation phase transitoire	10 milliards FCFA	15 milliards FCFA
Nombre de demandes sur la plateforme	156	593
Dossiers physiques reçus par le Secrétariat Exécutif	71	593
Dossiers instruits et présentés au Comité de Gestion	36	56
Dossiers approuvés	24	33
Montant dossiers approuvés	8,23 milliards F CFA	920,56 millions FCFA
Taux de réalisation	**82,32%**	**6,17%**
Répartition des dossiers approuvés au 15 juin 2020 (ne tenant pas compte des dossiers approuvés le 19 juin par le comité de gestion du Fonds des grandes entreprises)	▪ BTP (31%) ; ▪ Industrie (19%) ; ▪ Agro-industrie (16%) ; ▪ Commerce (10%) ; ▪ L'hôtellerie (8%), ▪ Import-export (8%) ; ▪ Imprimerie (2%), ▪ Evénementiel (2%) ; ▪ Transport (2%) ;	**10 Micro-entreprises** ▪ Agroalimentaire (1) ▪ Transports (2) ▪ Restauration (2) ▪ Services (1) ▪ Commerce (1) ▪ Petite industrie (1) ▪ Hôtellerie (2) **10 petites entreprises** ▪ Hôtellerie (5) ▪ Agroalimentaire (1) ▪ Services (2) ▪ Commerce (2) **13 Moyennes entreprises** ▪ Hôtellerie (1) ▪ BTP (3) ▪ Transport (3) ▪ Agroalimentaire (1) ▪ Elevage (1) ▪ Services (2) ▪ Commerce (2)

L'analyse des résultats obtenus révèle un bilan mitigé qui, selon les Secrétariats des fonds, découlent de diverses difficultés rencontrées auxquelles il faudra trouver des solutions.

Ainsi, au niveau des Grandes entreprises, les améliorations à apporter concernent notamment sur le renforcement des capacités du Secrétariat Exécutif, notamment en analystes financiers.

Pour les PME, outre le renforcement des capacités du Secrétariat Exécutif comme indiqué pour les grandes entreprises, il faudra revoir certains critères d'éligibilité et réduire le nombre de pièces constitutives du dossier de demande.

L'autre problème à résoudre porte sur les difficultés éprouvées par de nombreuses Petites et Moyennes entreprises à s'enregistrer sur la plateforme en ligne, soit à cause de l'indisponibilité de la connexion internet ou de l'incapacité à accéder à cette plateforme trop vite saturer.

Du côté du Patronat Ivoirien, l'attitude a consisté à prendre l'avis des membres et à proposer une modification des critères d'éligibilité, des pièces à fournir, des engagements de l'entreprise pour la phase normale. L'objectif est de permettre à d'avantage d'entreprises de bénéficier des fonds. A cet effet, la CGECI a activement et directement participé à la validation du projet d'arrêté du Fonds des Grandes Entreprises, où elle siège au Comité de Gestion. Elle a par ailleurs échangé avec le Président du Fonds des Grandes Entreprises et fait quelques propositions aux membres du comité de gestion du fonds des PME, malgré son statut d'observateur, à la réunion dudit Comité qui s'est tenu le mercredi 24 juin 2020, et à laquelle elle a participé pour la première fois.

La parole est au Programme néerlandais de coopération des employeurs (DECP)

Les organisations d'employeurs font tout pour limiter au maximum les pertes d'entreprises

Chers collègues d'Afrique de l'Ouest depuis quelques années, nous vous apportons notre appui, notamment dans le cadre du renforcement du dialogue social. Malheureusement, depuis le début de la pandémie, je n'ai plus la chance de partager mon expérience avec vous en présentiel. C'est pourquoi j'ai décidé chaque vendredi, un peu inspirée par la Veille du Patronat de nos amis ivoiriens, de vous adresser un petit mail relativement au contexte de la crise sanitaire. Aujourd'hui, je voudrais adresser mes chaleureux remerciements aux collègues de la CGECI qui ont bien voulu accepter de relayer mon message dans leur newsletter dédié à la COVID-19.

Il est vrai que nous ne savons toujours pas combien de temps la pandémie durera. Et il est vrai qu'elle cause beaucoup de souffrances et d'incertitudes.

Mais il est également vrai que les organisations d'employeurs font tout ce qui est en leur pouvoir pour limiter au maximum les pertes d'entreprises.

Je suis convaincu que les patronats des pays de la sous-région ont vite compris que se plaindre et le désespoir ne résolvent rien. Des preuves sont livrées aujourd'hui. Le lobbying et le plaidoyer, dans le contexte du dialogue social, les bulletins d'information pour éviter la propagation du virus. Les orientations pour réorganiser le travail autant que possible sans perdre trop de pouvoir d'achat. Les organisations d'employeurs de la région sont là! Pour le secteur privé. Pour les entrepreneurs.

Bien sûr, je bénis le jour où nous pourrons dire : *"C'est fini, nous avons vaincu le virus"*. Nous ne savons pas encore quand ce jour arrivera. Mais je suis sûr d'une chose, les employeurs et les syndicats continueront de se rencontrer après, pour échanger et ensemble jeter les bases de la prospérité des pays et des entreprises saines ainsi que du retour à des emplois décents.

M. **Jos van Erp,** Directeur Adjoint, Conseiller Spécial du développement des compétences, Responsable pour l'Afrique de l'Ouest

N'arrêtez jamais le bon travail! Vous n'êtes pas seuls. Nous travaillons ensemble pour réaliser le même objectif partout dans le monde. En égalité et fraternité.

Decp Dutch Employers Cooperation Programme

Pour information

Le programme néerlandais de coopération des employeurs (DECP) est un partenariat public-privé fondé par le ministère néerlandais des Affaires Etrangères et des organisations d'employeurs néerlandaises. Son objectif est de créer un développement économique durable dans les pays émergents en renforçant la position des organisations d'entreprises. Dans ce but, le DECP conseille, partage des expériences et transfère des connaissances en offrant des ateliers et des formations aux organisations d'employeurs dans les pays émergents.

Que fait le DECP pour les organisations d'employeurs pendant la crise COVID-19?

Le DECP a 15 ans d'expertise dans l'amélioration du fonctionnement des organisations d'employeurs.

En identifiant les facteurs critiques de succès, le DECP est en mesure de conseiller les organisations d'employeurs des pays émergents. L'échange d'expériences et le partage des meilleures pratiques sont au cœur des ateliers et des formations. Les consultants DECP travaillent en fonction de la demande. Les exigences spécifiques du partenaire et les circonstances spécifiques au pays sont décisives pour faire des choix cruciaux.

Le DECP suit également cette approche en ce qui concerne la gestion des conséquences de la crise du COVID-19 pour les organisations d'employeurs et leurs membres. Des actions et des idées réussies et puissantes ont été collectées et mises à disposition via le site Web www.decp.nl/corona-update.

Les partenaires sont mis au défi de développer des actions efficaces à court et à long terme. Ces propositions sont examinées et commentées par une équipe d'experts. Les actions approuvées sont soutenues financièrement par le DECP. Les experts DECP fournissent une assistance à distance lors de l'exécution de ces actions.

Plaidoyer

Dette intérieure : la CGECI sollicite la création d'un groupe de travail sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances

M. **Adama Coulibaly**, Ministre de l'Économie et des Finances

Comme nous l'évoquions dans le 10ème numéro de la Veille du Patronat, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) travaille activement au remboursement des créances des entreprises sur l'Etat. A cet effet, et ainsi qu'il avait été suggéré au cours de la réunion du Comité technique paritaire du 12 juin 2020, elle a adressé un courrier au Ministre de l'Economie et des Finances, le 24 juin 2020.

Trois préoccupations majeures ont été soumises par la CGECI dans ce courrier :

- **Les passifs audités et reconnus sur la période de 2011 à 2016, d'un montant total de 291,12 milliards.**

Ces passifs ont fait l'objet d'une décision de titrisation en Conseil des Ministres du 21 Mars 2018. Il est important pour le secteur privé d'avoir une vision globale de l'évolution du dossier, vu les différentes administrations impliquées (Inspection générale des Finances, Direction de la dette publique, Ministère du Budget).

- **Dettes des sociétés de sécurité privée sur le Trésor public.**

Les entreprises de sécurité privée assurent le gardiennage des sites et bureaux du Trésor public (banques, postes comptables et services divers) sur l'ensemble du territoire national. A ce jour, ces opérations de surveillance ont engendré des créances d'un montant de 1,8 milliard F CFA.

Afin de trouver une solution à l'apurement des dettes des sociétés de sécurité privée sur le Trésor public, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec l'Agence Comptable Centrale et la Direction générale du Trésor, sans grand succès. Aussi, la CGECI a-t-elle sollicité une implication du Ministre pour le paiement des créances de ce secteur qui éprouve beaucoup de difficultés à maintenir les emplois.

- **Créances des entreprises du secteur privé sur les sociétés/ entités publiques ou à participation publique.**

Plusieurs entreprises, exerçant notamment dans la distribution de produits pétroliers et de fournitures diverses détiennent d'importantes créances sur des sociétés ou structures publiques dans les domaines, entre autres, du transport public de personnes, de l'armée et de l'éducation. Afin de soulager la trésorerie de ces entreprises qui n'auront pas toutes recours ou ne seront pas éligibles aux Fonds de soutien du Gouvernement, il est important de rechercher rapidement des mécanismes d'apurement de ces créances.

La CGECI, pour une meilleure prise en charge de ces préoccupations a recommandé la mise en place d'un groupe de travail, auprès du Cabinet du Ministre ou au sein des groupes de concertation déjà existants. Elle a également évoqué la créance des entreprises membres du Groupement Ivoirien des Bâtiments et Travaux Publics (GIBTP) qui totalisaient au début de la crise des créances d'un montant de 22,4 milliards de F CFA et pour lesquels l'Etat a fait des efforts récents. Des propositions seront très prochainement soumises à l'arbitrage du Ministre pour le remboursement desdites créances.

Plaidoyer

UEMOA : La BCEAO baisse ses taux directeurs pour soutenir l'économie

Photo d'illustration

Suite à l'apparition de la COVID-19, la CGECI avait préconisé dans la matrice de préoccupations du secteur privé, des mesures visant à faire face à une crise de liquidité et à une incapacité pour les entreprises de respecter les échéances bancaires.

Des réponses ont été apportées, en grande partie, à ces difficultés par les mesures prises par la BCEAO, le 21 mars 2020.

Il convient de noter qu'à l'instar des entreprises, le secteur bancaire éprouve, lui aussi des difficultés. A ce sujet, deux (2) mesures avaient été édictées dans la matrice additionnelle. Il s'agissait de (i) procéder à une baisse du taux de refinancement pour soutenir les banques qui seront impactés par les nombreux défauts à venir et (ii) de prendre des mesures de soutien aux banques qui seront le réceptacle des difficultés des entreprises notamment la revue du calendrier de passage à Bâle 2/3.

La question de la baisse du taux de refinancement vient d'être résolue par la BCEAO qui a décidé de réduire ses taux directeurs, à l'issue de la réunion du Comité de Politique Monétaire de l'institution financière, tenue le 22 juin 2020.

Ainsi, le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'appels d'offres d'injection de liquidité passe de 2,50% à 2,00% et le taux d'intérêt du guichet de prêt marginal est ramené de 4,50% à 4,00%.

En d'autres termes, les banques peuvent mobiliser de l'argent auprès de la BCEAO à un taux revu à la baisse, donc moins cher. Ce qui théoriquement, devrait se répercuter sur le taux de crédit proposé à leurs clients dont les entreprises.

Par cette décision qui entre en vigueur à compter du 24 juin 2020, la BCEAO, entend accompagner la dynamique de redémarrage de l'appareil productif suite à l'assouplissement progressif des restrictions dans divers pays.

Pour sa part, la CGECI invite les banques ivoiriennes à emboîter le pas à la BCEAO en permettant aux acteurs économiques de bénéficier de taux de crédit réduit pour une relance des activités post-Covid-19.

Décisions du Conseil National de Sécurité

Le Conseil National de Sécurité (CNS) présidé par S.E.M. Alassane OUATTARA s'est réuni le 25 juin 2020 pour examiner l'évolution de la maladie à coronavirus dans notre pays. Prenant en compte le rapport du Comité Scientifique et après analyse, le Conseil National de Sécurité décide, et ce jusqu'au mercredi 15 juillet 2020 :

- du maintien de l'état d'urgence ;
- du maintien de la fermeture des frontières terrestres et maritimes ;
- du **maintien de l'isolement du Grand Abidjan**, en renforçant le contrôle aux entrées/sorties et en sanctionnant les cas de violation ;
- du maintien de la fermeture des bars, boîtes de nuit, cinémas et lieux de spectacle dans le Grand Abidjan ;
- du maintien de l'interdiction des rassemblements de population, au-delà de 50 personnes pour le Grand Abidjan.

Le Conseil National de Sécurité a également décidé :

- du **renforcement du dispositif de prélèvement** et de tests pour fournir les résultats dans un délai maximum de 48 h ;
- de l'isolement obligatoire de toute personne testée dans l'attente des résultats ;
- de l'ouverture des vols domestiques à compter du vendredi 26 juin 2020, dans le strict respect des mesures sanitaires ;
- de l'**ouverture des vols internationaux à compter du 1er juillet 2020** dans le strict respect des mesures sanitaires. Tous les passagers à l'arrivée des vols internationaux feront l'objet d'un contrôle sanitaire et d'un suivi systématique pendant leur séjour en Côte d'Ivoire ;
- du confinement obligatoire de toutes les personnes vulnérables, y compris les femmes enceintes ;
- du renforcement de la sensibilisation communautaire en vue d'un changement de comportement surtout à travers une plus grande implication des jeunes et des femmes encadrés par les communes ;
- d'une grande disponibilité des masques et du renforcement du contrôle de l'obligation du port du masque, avec des sanctions appropriées.

Dialogue public-privé

Le comité paritaire technique COVID-19 s'est réuni le 26 juin 2020

Photo d'illustration

Le Comité paritaire technique Covid-19 a tenu sa rencontre ordinaire le 26 juin 2020 au 20ème étage de l'immeuble SCIAM.

Les représentants du Ministère du Budget, du tourisme, de l'industrie et de la justice ont participé à cette rencontre. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), Eurocham et la Fenitourci ont siégé aux Côtés de la CGECI pour le Secteur Privé

Ci-après, quelques points forts des échanges entre les membres du comité.

Le représentant du Ministère de la justice est intervenu sur 2 points :

- Le premier point est relatif à la prorogation du délai de tenue des assemblées générales. Le représentant du Ministre a estimé que les dispositions en la matière étant de l'ordre supranational, car relevant de l'acte uniforme de l'OHADA, relatif au droit des sociétés et Groupement d'intérêt économique. De ce fait, les autorités recommandent aux entreprises les possibilités prévues par le même acte uniforme à savoir, saisir le juge, pour demander la prorogation du délai. Un juge de la place aurait déjà rendu une cinquantaine de décision de report suite à des demandes d'entreprises.
- Sur le second point, concernant la proposition d'autoriser l'application de la clause de force majeure pour suspendre ou résilier les contrats en cours d'exécution du fait de la Covid-19, le représentant du ministère a indiqué que pour lui, les conventions reflétant l'expression de la volonté des parties et pour éviter les abus, celles-ci devraient de façon consensuelle invoquer la force majeure et le faire dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La CGECI a insisté sur l'urgence d'adopter des mesures additionnelles au plan de soutien du gouvernement dont certaines mesures n'étaient prévues que pour une durée de 3 mois (report des impôts, suspension des contrôles etc.). Ces mesures aideraient à sauvegarder l'appareil productif et à assurer la survie des entreprises en cette période où il est difficile de prévoir la fin de la Covid-19. Cette proposition a été appuyée par les autres représentants du Secteur Privé. En réponse, le ministère du budget a dit attendre urgemment les propositions de la CGECI et ce d'autant plus que les mesures suscitées prennent fin le 6 juillet 2020.

Enfin, la CGECI a souhaité l'organisation d'une journée d'information à l'endroit des opérateurs économiques sur les compétences et le fonctionnement des différentes directions du Trésor public. Cette demande fait suite à l'intervention du représentant du Trésor qui indiquait les changements survenus dans l'organisation des services de cette administration du fait du passage du budget classique annuel au budget programme pluriannuel (3 ans).

Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

Emploi

Le Président Jean-Marie Ackah participera au sommet mondial virtuel pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur le monde du travail

Photo d'illustration

Le Bureau international du Travail (BIT) organise du 1er au 9 juillet 2020 un Sommet mondial virtuel pour évaluer l'impact de la Covid-19 sur le monde du travail. Le Sommet va se pencher sur les répercussions économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 en s'appuyant sur la Déclaration du centenaire pour l'Avenir du travail, dans la perspective de la relance post-pandémique.

A cette occasion, le BIT prépare un bref document afin de fournir un cadre pour les discussions autour des répercussions de la Covid-19 sur le monde du travail et la vision que l'OIT a de la relance post-pandémique suivant l'approche basée sur l'humain de la Déclaration du centenaire pour l'Avenir du travail.

Pour sa part, l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) prépare un document de synthèse à l'intention des employeurs sur les différents sujets et les grandes lignes des positions des employeurs sur les différents points de discussion.

Le sommet est organisé en deux parties. Il y aura des événements régionaux suivis de trois (03) événements mondiaux.

- Concernant les événements régionaux (1-3 juillet), ils visent à saisir des questions spécifiques régionales qui alimenteront les discussions pendant le Sommet mondial. Les invitations aux événements régionaux seront envoyées aux mandants tripartites régionaux par le bureau régional de l'OIT concerné. Chaque consultation régionale réunira des ministres et des partenaires sociaux de haut-niveau, ainsi que les organisations régionales concernées. Quant aux conseillers régionaux de l'OIE, ils se mettront en contact avec les Organisation Patronales pour préparer ces événements.
- Le sommet mondial, prévu les 7, 8 et 9 juillet 2020, sera articulé autour des trois événements suivants :
  - La Journée régionale ;
  - La Journée des dirigeants internationaux ;
  - La Journée des mandants de l'OIT .

Une plateforme Internet avec des informations sur le Sommet est disponible à travers ce lien : https://www.ilo.org/global/topics/coronavirus/events/WCMS_747498/lang--fr/index.htm

Cette plateforme comprend un bref document-cadre pour orienter les discussions.

Tous les mandants employeurs sont invités à suivre les événements.

Le Président JeanMarie ACKAH a été invité à s'exprimer devant ses pairs par le biais d'un message qu'il enregistrera au préalable la semaine prochaine et fera parvenir aux organisateurs.

Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

Emploi

Travail des enfants : Bientôt une convention entre la CGECI et le Bureau International du Travail pour soutenir les entreprises exportatrices

Photo d'illustration

En pleine période COVID-19, la CGECI reste engagée politiquement sur le sujet du travail des enfants aux côtés de ses membres et des entreprises opérant dans l'agriculture en général, et dans le secteur du cacao en particulier.

C'est ainsi que la CGECI participera à la mise en œuvre du projet dénommé « Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants en Afrique (« ACCEL AFRICA »). Financé par les Pays Bas et mis en œuvre par le Bureau Internationale du Travail, ce projet vise à éliminer le travail des enfants dans six pays Africains, y compris dans la cacaoculture et les mines d'or en Côte d'Ivoire.

En acceptant de contribuer à la mise en œuvre du projet (ACCEL AFRICA), la CGECI apporte son soutien à ses groupements professionnels et entreprises pour les efforts qu'ils déploient dans la lutte contre le travail des enfants. Le projet contribuera à accompagner et/ou à renforcer les capacités des membres concernés pour les aider à relever les défis qui sont les leurs.

Il faut rappeler que depuis plusieurs décennies, la question du travail des enfants est au cœur des préoccupations mondiales, car elle est considérée comme une des formes les plus inacceptables d'atteinte aux droits de l'enfant. Selon les estimations de l'OIT environ 152 millions d'enfants à travers le monde dont 72 millions sont astreints au travail. En Côte d'Ivoire, une enquête de 2013, révèle qu'environ 1,4 million d'enfants sont concernés, dont 49% travaillent dans l'agriculture.

Toutes les tâches exécutées par des enfants ne doivent pas être considérées comme du « travail des enfants ». Celui qui est à abolir, en effet, prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel, de leur dignité et nuit à leur développement physique et mental.

En Côte d'Ivoire, il existe plusieurs institutions de lutte contre le travail des enfants, notamment le Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre le Travail des Enfants (CNS) dont la CGECI est membre. L'Organisation patronale participe également aux travaux des groupes de travail sur le nouveau partenariat Public-Privé pour la lutte contre le travail des enfants dans les zones de production de cacao en Côte d'Ivoire dénommé : « Pour une cacaoculture sans travail des enfants ». En tant que mandant de l'Organisation Internationale du Travail, la CGECI participe à toutes les actions de lutte contre le travail des enfants tant au niveau international qu'au niveau national.

L'enjeu ces derniers temps est devenu encore plus important pour les entreprises ivoiriennes. En effet, des pressions médiatiques entamées depuis 2018 aux Etats-unis, dénoncent les pires formes de travail des enfants dans la cacao-culture et met au banc des accusés des entreprises. Le risque d'interdire l'entrée aux États-Unis des fèves de cacao ivoiriennes provenant du travail forcé est réel. De son côté, l'Union Européenne (plus de 70% du cacao ivoirien) s'active à prendre des mesures contraignantes sous la pression de ses consommateurs. Le patronat œuvre pour que cela n'arrive pas afin que les entreprises déjà fragilisées par la COVID-19 ne soient davantage en difficultés.

Actualité de la semaine

Fonds d'appui aux entreprises : Les échanges en cours pour le démarrage de la phase normale

Photo d'illustration

Démarrée le 14 mai 2020 pour une durée d'un mois, la phase transitoire du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE-COVID-19) a pris fin le 22 juin 2020, entraînant ainsi une suspension des analyses de dossiers.

En prélude à la phase normale qui doit démarrer incessamment, le Comité de Gestion dudit fonds s'attèle à adopter les meilleures solutions pour la réussite de ladite phase et ceci, en se basant sur les conclusions des travaux du Cabinet Deloitte et les leçons tirées de la phase transitoire.

C'est dans ce cadre que le Comité s'est réuni, le lundi 22 juin 2020 de 15 h à 21 h 30, au Ministère de l'Economie et des Finances afin de plancher sur le projet d'arrêté, qui servira dorénavant de boussole pour le choix des bénéficiaires et l'analyse de leur dossier.

La CGECI était représentée à cette rencontre par son Directeur Exécutif, M. Stéphane AKA-ANGHUI.

Dans l'ensemble, le projet d'arrêté interministériel, composé d'une vingtaine d'articles, porte sur les critères d'éligibilité, les engagements des entreprises, les pièces à fournir, les outils de financement, la gouvernance du fonds et la procédure de suivi-évaluation, du contrôle, de l'audit et du reporting.

L'un des points clés des échanges a porté sur le critère du chiffre d'affaires car celui-ci doit permettre d'orienter les entreprises vers le Fonds des grandes entreprises ou vers celui des PME. Durant la phase transitoire, il était demandé aux grandes entreprises 3 années consécutives de chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard. Dès le départ, la CGECI a décrié ce critère qui allait exclure du bénéfice du fond, les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires était en deçà de 1 milliard, en 2017, en 2018 ou en 2019. Le bilan de la phase transitoire a montré que le dossier d'une dizaine d'entreprises a été rejeté à cause de ce critère. Manifestement, il faudrait modifier ce critère.

Par ailleurs, la CGECI a trouvé les moyens de faire ses observations sur le mode opératoire du Fonds des PME proposé par le cabinet Ernst and Young. L'objectif étant que les PME puissent effectivement avoir accès à ce fonds dans de meilleures conditions. Rappelons que moins de 40 entreprises ont bénéficié de ce Fonds alors que près de 25.000 d'entre elles se seraient inscrites sur le site de l'agence CI PME au début de la crise

Une fois adoptés, nous l'espérons avec la prise en compte de nos recommandations, les deux arrêtés seront largement diffusés auprès de nos membres, notamment les changements intervenus entre les deux phases.

Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

Actualité de la semaine

Un membre du GIPAME fait don d'un lot de kits sanitaires à l'Institut de Cardiologie d'Abidjan et à la CECI

De g. à d. M. **Beydoun Abdul,** Pdt du GIPAME, M. **Kouakou N'dri Jules**, SG-GIPAME, M. **Léopold BODO,** Responsable du Pôle Social et Formation de la CGECI,représentant la PHSP

Le Groupement Interprofessionnel Automobiles Matériels et Équipementiers - GIPAME - a remis un important lot composé de kits sanitaires et hygiéniques à la Plateforme Humanitaire du Secteur Privé (PHSP), le bras humanitaire de la CGECI représenté pour la circonstance par son Secrétaire Permanent M. Léopold BODO. C'était le 25 juin 2020 dans les locaux du GIPAME sis à Marcory Zone 4. Ces kits offerts par l'un des membres du GIPAME en l'occurrence la Société Africaine de Matériels et d'Équipements (SAME) Business S.A se situe dans le cadre de l'élan de solidarité nationale manifesté par les entreprises ivoiriennes en vue de lutter contre la pandémie de coronavirus (COVID-19).

Le don réceptionné par le GIPAME et remis par son Président et son Secrétaire Général, respectivement MM. Beydoun Abdul et Kouakou N'dri Jules, à la CGECI au cours d'une cérémonie officielle est composé plus exactement de kits d'anesthésie générale, de compresses non stériles, de compresses stériles, de sondes d'intubation armées et de drain de Redon d'une valeur totale de plus de 2 millions de nos francs.

Ces dons ont ensuite été répartis entre l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA) et la Coalition des Entreprises de Côte d'Ivoire pour la lutte contre la Tuberculose, le Paludisme et le Cancer (CECI), une structure spécialisée dans les actions sanitaires, créée par la CGECI et les entreprises du secteur privé.

En intervenant pour situer précisément le contexte dans lequel ces dons sont faits, le Président du GIPAME et le Secrétaire Général de cette Organisation professionnelle ont exprimé leur enthousiasme de voir la dynamique de mobilisation dans laquelle certains de leurs membres se sont inscrits en répondant à l'appel à la solidarité nationale lancé par le Gouvernement ivoirien en vue de briser la chaîne de transmission de l'agent pathogène de la COVID-19. Ils ont relevé que ces dons n'étaient pas en effet les premiers qui ont été faits par les entreprises du GIPAME. Avant SAME Business S.A, Yeshi Group (un groupe industriel diversifié, structuré par une forte culture d'entreprise dont les métiers s'organisent autour de quatre pôles : le Négoce, la Distribution, la Transformation, la Construction) avait fait don de plusieurs ambulances au Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, CFAO Motors Côte d'Ivoire (filiale ivoirienne de CFAO Automotive) a pour sa part offert trois véhicules d'une valeur d'environ 60 millions de FCFA. La liste n'étant pas exhaustive, M. Beydoun a fait savoir que les entreprises du GIPAME, Groupement membre de la CGECI, entendent s'inscrire de façon plus accrue dans la dynamique des dons.

Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

Brèves & Circulaires

Lundi 22 juin

- Session de sensibilisation sur le système de Management de l'Energie selon la norme ISO 50 001dans le cadre du projet ProFERE
- Réunion du Comité de gestion du Fonds des Grandes Entreprises: le projet d'arrêté discuté pendant plus de six heures

Mardi 23 juin

- S'investir Ensemble : échanges avec l'APBEFCI à La Maison de l'Entreprise afin que les banques puissent financer les PME

Mercredi 24 juin

- Réunion sur la fiscalité en Côte d'Ivoire: fiscalité des PME, pression fiscale, annexe fiscale 2021 et comité de réforme fiscale au coeur des discussions
- Réunion en visioconférence du comité de pilotage du plan de relance post-COVID-19
- Réunion du Comité de Gestion du fonds d'appui aux PME

Jeudi 25 juin

- Réunion par vidéo conférence de la Commission Environnement des Affaires et Compétitivité
- Remise de don de kits sanitaires par le GIPAME au nom de l'Equipementier SAME Business S.A à la Plateforme Humanitaire du Secteur Privé de Côte d'Ivoire (PHS-CI)

Vendredi 26 juin

- Réunion du Comité Technique Paritaire COVID-19
- Webinaire: organisé en collaboration avec le Cabinet Harry Horatio Consulting International

- Depuis Avril 2020, nous avons partagé 93 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises... dont deux (2) cette semaine.

CGECI "Le Patronat Ivoirien" — HARRY HORATIO CONSULTING INTERNATIONAL

NOTE CIRCULAIRE N°416/06-20 — Abidjan, le 23 juin 2020

SESSION DE WEBINAIRE

ANIMÉ PAR LES EXPERTS CANADIENS

VEND. 26 JUIN 2020
16 H ABIDJAN (CI)
11 H QUEBEC (CANADA)

Karl MIVILLE DE CHÊNE — Expert en développement du commerce extérieur
Sidy KOUYATE — CoFounder & CEO, Wenesis - Founder & CEO Colow-so Inc. - Founder & CEO Talent Immigrant
Sylvain PELCHAT — Vice-Président Développement des Affaires Laxson GPS

A L'ATTENTION :

- Des Groupements Professionnels & Associations
- Des Entreprises membres
- Des Entreprises de Côte d'Ivoire

Mesdames, Messieurs,

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) en collaboration avec le Cabinet Harry Horatio Consulting International (2HCI) vous convie à une session de webinaire, portant sur le thème « **Rejoindre les marchés extérieurs dans un contexte de reprise post crise Covid-19.** » le **vendredi 26 juin 2020 à 16 heures.**

Ce webinaire entre dans le cadre des actions d'accompagnement et de sensibilisation des entreprises afin de mieux gérer cette période de crise et assurer une reprise efficace de leurs activités à l'international. L'animation est assurée par trois experts canadiens en commerce international.

La participation est gratuite via le lien suivant : https://us02web.zoom.us/j/87327576715
ID de réunion : **873 2757 6715**
Mot de passe : **690086**

Dans l'espoir d'avoir suscité votre intérêt à participer à cet important rendez-vous, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

CGECI "Le Patronat Ivoirien"

SESSION DE SENSIBILISATION

MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE SELON LA NORME ISO 50001

LUNDI 22 JUIN 2020 | 8H30 - 14H | LA MAISON DE L'ENTREPRISE

LIVE — Suivez en direct sur la page facebook officielle de la CGECI
https://www.facebook.com/PatronatIvoirien/ ou @PatronatIvoirien

- Les deux (2) dernières notes diffusées aux adhérents.

Bonnes pratiques

SOYONS CELUI OU CELLE QUI BRISERA LA CHAINE DE TRANSMISSION DE LA COVID-19

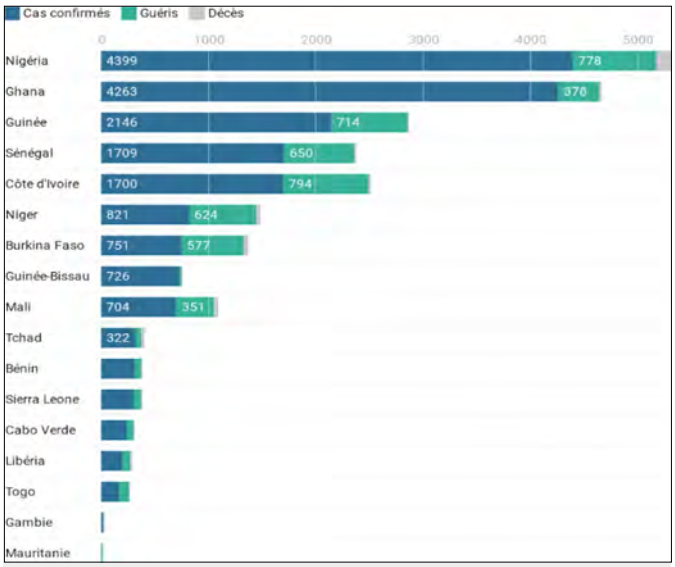

CORONAVIRUS : HAUSSE DU NOMBRE DE CAS EN AFRIQUE

Depuis le premier cas de COVID-19 diagnostiqué en Egypte mi-février, les 54 pays du continent africain sont désormais touchés par le coronavirus, avec des situations épidémiologiques qui différent d'un endroit à l'autre. Au 8 juin, près de 190 000 cas et 5175 décès étaient recensés par l'Africa CDC.

Etat d'urgence, couvre-feu, confinement..., les gouvernements ont progressivement instauré à partir du mois de mars des mesures pour briser la chaine de contamination et empêcher une deuxième vague de contamination comme le cas de la pandémie la plus sévère de l'histoire, la grippe espagnole de 1918 qui dura 02 ans, avec 03 vagues de contamination totalisant 50 millions de décès.

Depuis, l'allègement des restrictions mises en place par les différents gouvernements à travers : la levée du couvre-feu et la réouverture des lieux de culte et de sociabilité, il a été observé dans certaines communautés un relâchement dans l'application des gestes barrières.

La peur panique des premiers jours a laissé place à l'insouciance. Dans les rues des grandes villes, dans les marchés bondés ou les maquis (bars/restaurants populaires), les mesures barrières pour lutter contre le coronavirus sont de moins en moins respectées.

On a donc pu recenser sur le continent Africain 324 524 cas confirmés du nouveau coronavirus ce mercredi 24 juin, pour 154 320 guérisons. La pandémie a déjà fait 8 621 victimes sur le continent. Les cinq pays les plus touchés par la Covid-19 sont l'Afrique du Sud (106 108 cas), l'Égypte (58 141), le Nigeria (21 371), le Ghana (14 568) et l'Algérie (12 076).

Face à cette situation, il est bon d'indiquer que : « La pandémie n'est pas terminée. ».

Il faudra donc rétablir certaines restrictions afin que le message soit clair pour la population, et éviter le scénario cataclysmique.

Dans son édito publié dans le quotidien Fraternité Matin du 24 juin 2020, M. Venance KONAN insistait sur le fait que : *« Chacun de nous doit chercher à être cette personne qui brisera cette chaine de transmission du COVID-19 en nous imposant un peu de discipline et de rigueur »*.

Dans le souci d'améliorer notre Newsletter, votre avis nous intéresse.
Nous vous invitons à répondre à notre questionnaire en cliquant **ici**

Entreprises citoyennes

Les entreprises se mobilisent pour faire des dons

Une véritable chaîne de solidarité a vu le jour pour faire face à la crise sanitaire qui touche de plein fouet la Côte d'Ivoire. De nombreuses entreprises, des Associations à but non lucratif et autres organisations de la Société civile se mobilisent pour apporter de l'aide au Gouvernement ivoirien, à des structures sanitaires et à des entreprises afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan de riposte contre la maladie à Coronavirus. Nous vous proposons un onzième trombinoscope, non exhaustif, des actions menées par des entreprises et organisations membres de la CGECI.

La société GUCE-CI offre une ambulance au ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

Remise de don important du Groupe OLAM Côte d`Ivoire et de la Fondation TEMASEK à la Côte d'Ivoire

L'entreprise AFRIQUE GOLD a remis un chèque de 50 millions FCFA, représentantla deuxième tranche de son appui à la Côte d'Ivoire, dans le cadre de la solidarité dans la lutte contre la maladie à Coronavirus (Covid-19)

SOLIBRA offre 26 postes de lavage de mains à la FIMADA

Les pharmaciens font un don à l'Etat de Côte d'Ivoire

Les employés de MTN-Ci apportent leur soutien à la pouponnière de Dabou

Entreprises citoyennes

Le Groupement ivoirien du bâtiment et des travaux publics (GIBTP) a remis mercredi 24 Juin 2010, officiellement, à l'Institut Pasteur d'Abidjan-Adiopodoumé, un laboratoire rénové et une unité de décontamination pour augmenter sa capacité de dépistage dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.

Le GIBTP rénove et équipe le service accueillant les malades de la Covid-19 au CHU de Treichville

Photo de famille du Groupe CEMOI

Lutte contre la COVID – 19: dons du chocolatier français CEMOI a ses cooperatives partenaires et a leurs membres

La GESTOCI offre 1.000 kits sanitaires à six villages de Yamoussoukro

Les entreprises RIMCO et Mondial Cycles Nouvelles ont fait don de 20 pulvérisateurs devant servira à accentuer l'opération de désinfection des espaces et lieux publics

Financé par l'Union européenne

S'investir ensemble

Le projet « **S'Investir Ensemble** », financé par l'Union Européenne, est rattaché à la deuxième édition du Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale de la Côte d'Ivoire (PACIR 2), qui a pour objectif de contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie ivoirienne et faciliter son insertion dans l'économie régionale et mondiale.

Trois axes

Améliorer le climat d'investissement et des affaires

Faciliter l'accès au financement des PME à travers un programme d'accompagnement au financement et sensibiliser les entreprises dans l'adoption de comportements durables

Rapprocher les jeunes du marché de l'emploi et les entreprises du milieu éducatif

Vous êtes une PME

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement au financement

Inscrivez vous sur
www.sinvestir-ensemble.com

Pour toutes questions relatives au projet *« S'Investir Ensemble »*
contact@sinvestir-ensemble-pacir2.com • www.sinvestir-ensemble.com

eurocham UGE CGECI "Le Patronat Ivoirien"

Un projet rattaché au Pacir 2 PACIR2